

Annexe 1 au CCAP – Pénalités

INTITULÉ DE LA PÉNALITÉ	ARTICLE DU CCTP	MONTANT DE LA PÉNALITÉ
PÉNALITÉS DE RETARD D'EXÉCUTION		
Non-respect des délais d'exécution	1.10.4.1	$P = V \times R / 100$ <i>P = montant des pénalités V = Valeur HT des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, R = Nombre de jours de retard à compter du jour où le délai contractuel d'exécution des prestations est expiré.</i>
PÉNALITÉS DE RETARD DE REMISE DE DOCUMENTS		
Non-respect des délais de remise d'un devis	1.10.4.2	100,00€ HT / jour
Retard dans la remise des documents d'exécution	1.10.8	50,00€ HT / jour
Retard dans la remise des documents de prise en charge du marché	1.3.3	50,00€ HT / jour
Retard dans la remise des documents de fin du marché	1.4.2	50,00€ HT / jour
Retard dans la production des documents relatifs à l'assurance	7.2 CCAP	100,00€ HT / jour
PÉNALITÉS POUR NON-RESPECT DES CLAUSES DE CYBER-SÉCURITÉ		
Prestations non-effectuées ou considérées comme telles		
Absence de formation des intervenants (pas d'attestation de formation)	Annexe 8	500€ HT / constat
Absence de formation en cyber sécurité du titulaire et ses sous-traitants lors des interventions sur un système industriel	Annexe 8	500€ HT / constat
Absence de signature de l'ARR 2004 relative à la fonction d'administrateur	Annexe 8	500€ HT / constat
Absence d'attestation de désignation du point de contact Cyber pour le titulaire et ses sous-traitants au cours du marché lors d'un changement de personne	Annexe 8	500€ HT / constat
Non-respect des mesures induite à leur mention de protection lors de l'échange de documents	Annexe 8	500€ HT / constat

Les supports amovibles susceptibles de se connecter sur le système ne sont pas identifiés ni dédiés au système	Annexe 8	500€ HT / constat
Non-respect de la procédure de transfert d'informations d'un support dit de « confiance » vers celui dit « non de confiance » (non utilisation de la station blanche)	Annexe 8	500€ HT / constat
Non-respect des mesures induites lors de l'échange de documents dématérialisés	Annexe 8	500€ HT / constat
Absence d'autorisation du BSSI-SIC pour l'usage des technologies sans fil	Annexe 8	500€ HT / constat
Absence de d'autorisation du BSSI-SIC pour l'interconnexion avec un autre système	Annexe 8	500€ HT / constat
Absence de notification à l'acheteur de toute information permettant d'améliorer le niveau de sécurité du système d'information, absence de signalement des difficultés et risques que certains choix peuvent entraîner (devoir de conseil)	Annexe 8	500€ HT / constat
Absence d'application des consignes de sécurité prescrites par le donneur d'ordre	Annexe 8	500€ HT / constat
Absence du titulaire à la visite d'audits et de contrôles de sécurité notifiée au prestataire par le donneur d'ordre	Annexe 8	500€ HT / constat
Absence de transmission d'information par le titulaire lié à la mise en œuvre du maintien en condition de sécurité et au processus de veille active	Annexe 8	500€ HT / constat
Absence de prise en compte et de mise à jour des correctifs de failles de sécurité sans régression	Annexe 8	500€ HT / constat
Absence de fourniture de la date d'obsolescence des équipements ou de l'un de leurs composants	Annexe 8	500€ HT / constat
Absence de signalement d'un incident survenu durant l'exécution d'une prestation ou subit au sein de son organisation susceptible d'affecter directement ou indirectement les données ou le S2I de l'acheteur	Annexe 8	500€ HT / constat
Prestations non-conformes		
Non-respect des règles de gestion (complexité, durée de vie, stockage, blocage de session...) pour l'authentification par mot de passe	Annexe 8	500€ HT / constat

Absence de mise en place d'un moyen de traçabilité pour l'utilisation d'un compte fonctionnel	Annexe 8	500€ HT / constat
Obsolescence de la version des logiciels	Annexe 8	500€ HT / constat
Obsolescence de la version de l'antivirus	Annexe 8	500€ HT / constat
Absence de remise des livrables exigés pour le suivi de cyber-sécurité		
Procédure de mise à jour du système	Annexe 8	500€ HT / livrable
Procédure d'administration du système	Annexe 8	500€ HT / livrable
Procédure d'administration de la sécurité	Annexe 8	500€ HT / livrable
Procédure du suivi d'intervention techniques et gestion de la configuration	Annexe 8	500€ HT / livrable
Le Plan d'Assurance Sécurité (PAS)	Annexe 8	500€ HT / livrable
La cartographie	Annexe 8	500€ HT / livrable
AUTRES PÉNALITÉS		
Absence de la transmission des bordereaux track-déchet	1.12.4	Ajournement de la prestation jusqu'à transmission et application des pénalités de retard
Non-respect des dispositions relatives à la réversibilité	1.4.3	1 trimestre de redevance forfaitaire
Absence aux réunions de suivi prévues	1.10.5	100,00€ HT / réunion non-assurée
Non-respect de l'obligation de résultat	1.5.3.1	500,00€ HT / séance supplémentaire annulée au-delà de 2 par an
Inobservation des directives prescrites, s'agissant de l'application de la législation du travail au personnel de l'entreprise	8.9.3 CCAP	200,00€ HT / jour